



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

organisation

Question écrite n° 64868

Texte de la question

M. Jacques Pélissard attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au logement sur la nécessaire représentation des copropriétaires au sein de la Commission nationale relative à la copropriété, dépendant conjointement du ministère du logement et du ministère de la justice. La représentation de la cause des copropriétaires (7 millions de personnes en France) est manifestement insuffisante au sein de la commission susvisée, n'étant assurée que par deux associations, l'une représentant essentiellement les locataires et l'autre les propriétaires bailleurs. L'ARC (Association des responsables de copropriété), jugée représentative par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, a fait part de longue date de son souhait d'intégrer la Commission nationale relative à la copropriété, fondant sa demande sur un argumentaire complet, arguant entre autres de sa présence sur l'ensemble du territoire national, de sa capacité à travailler avec les élus tant nationaux que locaux, de sa présence dans certaines commissions de l'ANAH et de la mise à disposition régulière par ses services de brochures très complètes et considérées comme des références. Saisi d'une demande en ce sens par l'ARC, il souhaiterait que le ministère du logement l'informe des suites qu'il envisage de réserver au voeu de l'association d'intégrer la Commission nationale relative à la copropriété.

Texte de la réponse

A la suite de la demande de l'association des responsables de copropriété (ARC) ainsi d'ailleurs que d'autres requêtes émanant d'organisations représentatives parmi les professions immobilières ou les associations intervenant en matière de copropriété, qui souhaitent intégrer la commission relative à la copropriété, la secrétaire d'Etat au logement a souhaité élargir la composition de cette commission afin de renforcer sa représentativité. Cependant, comme le fait remarquer l'honorable parlementaire, cette commission dépend conjointement du ministère chargé du logement et du ministère de la justice. C'est donc en liaison avec la chancellerie que des travaux sont engagés en vue d'aboutir aux mesures évoquées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64868

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4477

Réponse publiée le : 24 septembre 2001, page 5469